

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69089

Objet

Bureau d'Aide Sociale :
acceptation d'un legs

DATE DE CONVOCATION

23 Juin

DATE D'AFFICHAGE

30 juin

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt sept juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM
de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHÉ,
M. BUJARD, M. LANUSSE, M. COLLE, M. BETOUS, M. NAULIN,
M. GACHET, M. BROTEAU, M. POUGET, M. REIX, M. BERLAND,
M. TETARD, M. STIPAL, M. CAMBLONG, BOUDEY.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. /

Absents : M^{me} BIDEAU, Dr. DOMEQ, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,
M. NARTEAU, M. BISCAVE, M. BOUCHET.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par délibération du 12 mars 1969, la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale de la Ville de ROYAN a accepté le legs fait par Melle Jeanne CHEVALON, décédée le 1er décembre 1968 portant sur une somme de 2 500 F.

Par lettre du 12 juin 1969, M. le Receveur Percepteur a indiqué que le Conseil Municipal devait délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 12 mars 1969 de la Commission Administrative du B.A.S. de la Ville de ROYAN,

Vu la lettre de M. le Receveur Percepteur du 12 juin 1969,

DECIDE

- de donner un avis favorable à l'acceptation du legs de 2 500 F fait par Melle Jeanne CHEVALON en faveur du B.A.S. de la Ville de ROYAN

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

